

CONTACTS

Accueil Sainte Elisabeth

Accueil Sainte Elisabeth
Maison de retraite (EHPAD) /
Foyer de vie
6-8 avenue Théodore d'Arthez
64 120 SAINT PALAIS

Tél. : 05.59.65.73.04
Fax : 05.59.65.61.82

Adresse mail :
contact@stelisa.com

Site internet :
www.stelisa.com

Pour toute demande d'admission :

- Accueil de jour :

S'adresser à Mme **Déborah GREGOIRE**, psychologue, au **05.59.65.73.04**

- Hébergement temporaire :

S'adresser à Mme **Maritxu DARRICAU** ou à Mlle **Mirentxu ETCHEGARAY** au **05.59.65.73.04** (pôle secrétariat)



Accueil de jour

Hébergement temporaire

Je te laisse
pour mieux te garder...

Accueil
Sainte Elisabeth
Saint-Palais (64)

● ACCUEIL DE JOUR

Nous accueillons des personnes de plus de 60 ans, qui vivent à domicile, pour une ou plusieurs journées par semaine (voire demi-journées).

« Etxenoa » est **ouvert** :

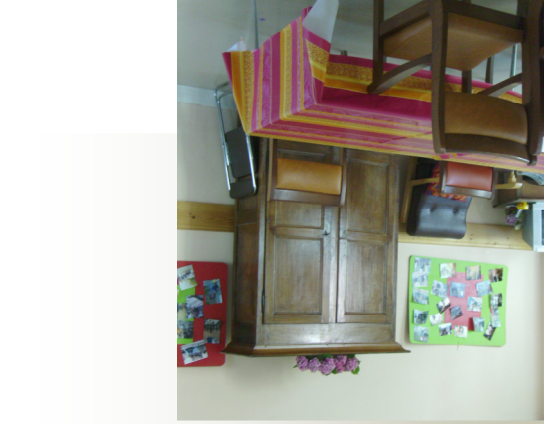
- du **lundi au dimanche de 09h30 à 17h30** y compris les jours fériés.

Deux personnes qualifiées accompagnent la personne âgée tout au long de la journée.

L'accueil de jour permet à la personne âgée :

- d'être stimulée physiquement et psychologiquement par des activités adaptées à ses besoins
- de continuer à vivre à son domicile
- de rompre avec l'isolement

De nombreuses activités sont proposées : gym douce, sorties extérieures, atelier cuisine, spectacles, atelier mémoire, musique.



L'**Accueil de jour** « Etxenoa » et l'**Hébergement temporaire** répondent à un souci de maintien à domicile et de soutien aux proches.

Ces solutions sont une alternative à l'entrée définitive en institution et viennent en complément des aides mises en place à domicile.



L'accueil de jour offre un répit aux proches.

« Etxenoa » c'est un lieu de vie où se trouvent la salle à manger et la salle d'activités, un coin repos et un jardin extérieur.

Possibilité de prise en charge financière dans le Plan d'Aide à Domicile.

● HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Nous accueillons en hébergement complet des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile.

La durée de séjour peut varier **d'une nuit**, au minimum, à **3 mois**, au maximum.

Cette solution offre aux proches s'occupant de leur parent à domicile, la possibilité de périodes de répit.

Possibilité de prise en charge financière dans le Plan d'Aide à Domicile.